

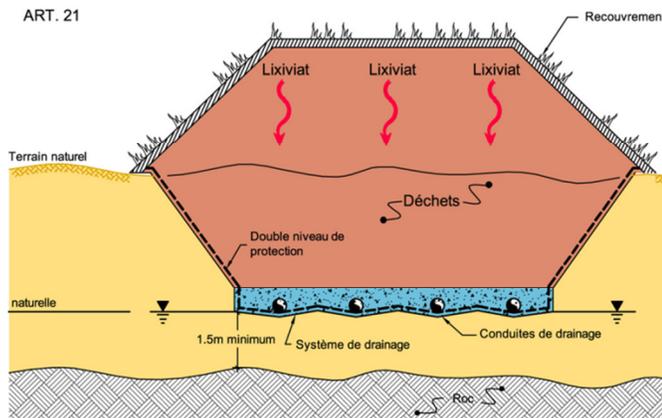
# Aménagement d'un LET

## Concept d'étanchéité

### 1. Qu'est-ce qu'un lieu d'enfouissement technique?

Un lieu d'enfouissement technique (LET) est un site de gestion des matières résiduelles aménagé conformément aux exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR).

Ce dernier établit les normes et exigences applicables à l'aménagement du LET, le contrôle des émissions (eaux de lixiviation et biogaz), le suivi environnemental de la qualité des eaux (souterraine et de surface) ainsi que de la migration des biogaz dans les sols et les bâtiments, le contrôle de la nature des matières résiduelles admises, le dépôt de garanties financières pour l'opération du LET en plus d'un fonds dédié à l'entretien du site pour une période minimale de 30 ans suivant la fermeture de celui-ci.



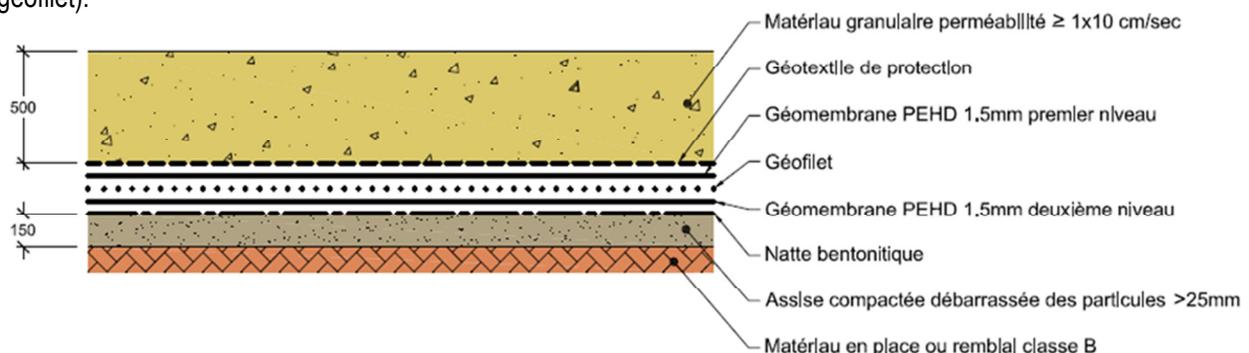
La Régie a l'obligation de produire un rapport au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) annuellement colligeant l'ensemble des informations relatives à l'exploitation du LET ainsi qu'au suivi environnemental.

Malgré que le LET soit aménagé conformément au REIMR, le MDDELCC a toujours le pouvoir d'ajouter des contraintes spécifiques pour un site particulier afin que le LET soit conçu dans le respect du milieu environnant.

### 2. Un système d'imperméabilisation multicouche (membrane composite)

Le LET est conçu de plusieurs cellules d'enfouissement aménagées progressivement. De façon générale, les cellules construites permettent l'enfouissement pour une période d'environ 2 à 3 ans.

L'étanchéité de l'assise des cellules est obtenue par la mise en place de 5 couches de matériaux géosynthétiques ayant des fonctionnalités différentes mais deux seuls buts : l'imperméabilisation et l'évacuation des eaux de lixiviation. Comme illustré sur cette figure, on retrouve 3 couches imperméables (2 géomembranes et une natte bentonitique), ainsi que 2 couches drainantes servant à évacuer les eaux de lixiviation (matériau granulaire et géofilet).



# Aménagement d'un LET

## Concept d'étanchéité

L'étanchéité du toit (couvert) du LET est obtenue par la mise en place de 4 couches de matériaux. La couche imperméable (géomembrane ou argile conforme à des exigences spécifiques) permet de limiter l'infiltration des eaux de pluie ainsi que la diffusion des biogaz.

La composition du couvert comprend également 2 couches drainantes : une première installée sous la membrane permet la circulation du biogaz lequel est dirigé vers les événements ou les puits de captage, la seconde installée sur la membrane assure l'évacuation des eaux de pluie pour assurer la stabilité dans les talus. Cette seconde couche de matériau granulaire agit également à titre de couche de protection de géomembrane.

Le toit doit obligatoirement être végétalisé, l'ensemencement doit être effectué dans les plus brefs délais afin de favoriser la croissance végétale. Le système racinaire permettra de réduire les phénomènes d'érosion et de ravinement pouvant survenir lors des épisodes de pluie. La végétalisation permet également d'augmenter la stabilité des pentes.

